

Foire aux questions ATS – Duplication

Qu'est ce que le Glassmaster

1/ Les quantités

2/ Les déclarations de pressage

- A/ Le CD audio
- Informations complémentaires
- Les mentions obligatoires sur le disque
- B/ Le CD-Rom
- C/ Le DVD
- D/ Les clés USB

3/ L'imprimerie

- A/ Informations générales
- B/ Format d'envoi de vos fichiers
- C/ Accès FTP
- D/ Que signifie 4/4 4/0 4/1
- E/ Qu'est-ce qu'une jaquette ou inlay
- F/ Information sur les livrets
- F/ Information rond du CD ou étiquette

4/ Je ne suis pas graphiste pouvez-vous m'aider ?

1. Qu'est-ce que le Glassmaster :

Le Glassmaster est le moule industriel qui servira à la duplication de vos CD / DVD & Cédérom. Il est créé à partir de votre master.

C'est un disque en verre sur lequel on met une couche d'enduit photosensible qui est exposée à un graveur laser, il est alors appliqué une fine couche de nickel qui fait du glassmaster un conducteur électrique. Ce dernier va à la galvanisation qui aboutira à une matrice, c'est le produit final qui servira de base à la machine de pressage, c'est un négatif du média à obtenir.

Vos Cds ou DVDs sont fabriqués avec des grains de polycarbonate comme matériaux bruts. Ce plastique est véhiculé à travers un système de distribution jusqu'aux différentes machines de moulage par injection.

Le master : est le CD ou le DVD original sur lequel se trouvent les informations à dupliquer en gravage ou pressage.

Conseil : utiliser un CD-R de très bonne qualité et faire la gravure en 8 X (ou le plus lentement possible). Eviter tout choc et rayures. Le graver en Disc at Once et non en Track At Once et bien le protéger lors de l'envoi.

! Identifiez ce master avec le nom du groupe ou du projet et un numéro de téléphone.

! Envoyer impérativement une fiche technique du CD (Nombre de pistes et durée)

! La qualité de votre produit dépend de la qualité des données et de celle de votre support.

2. Quantités :

Pour le pressage : à partir de 500 ou 1000 unités à X milliers d'exemplaires. Procédé industriel.

Pour le gravage : à partir de 50 unités jusqu'à 500 exemplaires ou pour des tirages nécessitant moins de 10 jours de délais, vos disques seront imprimés en quadri en numérique ou par transfert thermique et dupliqués sur des robots de gravure. Vos CD ou DVD sont gravés puis contrôlés pour garantir leur conformité avec l'original.

Pour les clés USB : à partir de 50 exemplaires

3. Les déclarations de pressage :

A/ Le CD audio

Tout pressage est soumis à une demande d'autorisation auprès de la SDRM (Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique).

Tél. : 01 47 15 47 15

<http://www.sdrm.fr/index.html>

- **Informations complémentaires** : nous vous conseillons de faire cette demande en ligne afin d'aller plus vite : <http://opo.sacem.fr/>

Dans la majorité des cas, votre déclaration se fera «Œuvre par œuvre», c'est-à-dire à chaque commande en précisant les titres concernés, le nom du fabricant que nous vous communiqueront en amont de votre déclaration, les quantités à fabriquer (le donneur d'ordre est ATS Duplication).

Vous choisissez une référence alphanumérique ou numérique à attribuer à votre disque. Si les œuvres sont soumises à droit, la SDRM vous communiquera le montant à régler. Lorsque vous vous serez acquitté de cette somme, vous recevrez votre autorisation de pressage dont le presseur a impérativement et légalement besoin afin d'effectuer la fabrication de vos disques.

Si vous n'êtes pas inscrit à la SACEM ou si les œuvres ne sont pas déposées, l'autorisation reste obligatoire, mais vous ne paierez aucun droit.

Si vos CD sont destinés à être vendus dans un autre pays, nous vous demanderons l'autorisation de pressage de l'organisme référent par exemple la SUISA en Suisse ou la GEMA en Allemagne. Cette autorisation reste obligatoire et doit impérativement nous être transmise.

- **Les mentions obligatoires sur le disque** :
 1. Le logo de la SDRM, lorsque tout ou partie des œuvres enregistrées appartient aux répertoires qu'elle représente. (format minimum : 10mm L x 8mm H)
 2. Le titre complet de toutes les œuvres reproduites.
 3. Le nom du compositeur, de l'auteur, de l'adaptateur du texte, de l'arrangeur de la musique (lorsque l'adaptation et/ou l'arrangement sont autorisés).
 4. La mention : "Tout droit du producteur phonographique et du propriétaire de l'œuvre enregistrée réservés. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce disque pour exécution publique et radiodiffusion sont interdits".
 5. La mention : "Interdit à la vente" dans le cas de phonogrammes distribués gratuitement.
 6. La mention « PAI » si vos œuvres ne sont pas déposées.
 7. La mention « DP » si les œuvres reproduites sont tombées dans le domaine public.
 8. La référence : numéro d'identification numérique ou alphanumérique que vous attribuez au phonogramme et qui doit figurer sur la pochette et sur le support. Il doit être identique à celui porté sur la demande d'autorisation SDRM.

Ces informations présentent le régime de l'autorisation de reproduction "Œuvre par Œuvre". La SDRM propose d'autres contrats selon l'importance de la production et de la structure logistique dont dispose le producteur : les contacter.

B/ Le CD-Rom

Sont concernés les programmes multimédias reproduisant des œuvres musicales de commande ou préexistantes, notamment les programmes dits culturels ou éducatifs, les jeux vidéo...

Pour l'utilisation d'œuvres musicales de la Sacem, Sesam a mis en place des tarifs particuliers pour les programmes multimédias destinés à la vente pour l'usage privé.

Plus d'information sur le site <http://www.sesam.org>

C/ Déclaration de pressage pour un DVD

Informations : <http://www.sacem.fr/cms/home/dvd-produire/produire-videogramme-karaoke>

Adresse : DDA (Département des Droits Audiovisuels)
225 avenue Charles de Gaulle - 92528 Neuilly sur Seine Cedex
Tél : 01 47 15 87 82

Pour la reproduction occasionnelle d'un DVD type oeuvre par oeuvre, une autorisation est également indispensable.

Il faut compléter le document : demande_autorisation_video.xls disponible sur le site http://www.sacem.fr/cms/home/dvd-produire/produire-dvd-demarches_1 ou en faire la demande auprès de video.opo@sacem.fr ou nous contacter.

4. L'imprimerie :

A/ Informations générales :

- Impression en Offset.
- Mode : CMJN, niveau de gris, Pantone.
- Résolution standard : 300 DPI
- Prévoir 3 mm de bord de coupe (plus de matière lors de la numérisation ou du cadrage).
Le fond perdu consiste à faire déborder le document en dehors des marges d'impression (généralement 3 mm) de façon à prévenir les plis de coupe et d'éviter de voir apparaître un liseré entre le document et le bord de la feuille.
- Ne pas mettre de texte à ras du bord de la coupe (2 mm).
- Monter les pages en imposition (exemple livret 4 pages : P4_P1 & P2_P3).
- Joindre une copie même de mauvaise qualité de vos images.
- Une légère différence de teinte par rapport au cromalin est tolérée et ne peut-être contestée.
- Jamais de mode RVB.

B/ Format des images :

- Seulement des **PDF** haute définition.
- Pour des couleurs Pantone nous envoyer vos fichiers sous Illustrator eps. (uniquement sur devis)

C/ Accès FTP :

Nous pouvons vous ouvrir un compte FTP avec accès personnalisé afin de garder la confidentialité de vos sources. Il n'est pas indispensable d'être équipé d'un logiciel FTP. Vous pouvez vous connecter directement via votre navigateur. Merci d'informer votre commercial lorsque vous aurez déposé vos images dans votre espace. Attention le FTP est utilisé seulement pour vos images, jamais pour votre master.

D/ Que signifie 4/4 4/1 & 4/0 :

- 4/4 = impression en couleur deux faces.
- 4/1 = impression en couleur à l'extérieur & en noir et blanc à l'intérieur.
- 4/0 = impression en couleur seulement sur une face. Pour les jaquettes ou les posters en général.

E/ Qu'est ce que la jaquette

La jaquette est l'imprimé glissé dans le boîtier DVD et visible de l'extérieur, présentant le visuel, le titre, etc.

Dans un boîtier CD audio, on parlera de livret pour la partie avant et de dos ou inlay ou jaquette pour l'imprimé qui se place à l'arrière du boîtier et dont le retour se retrouve sur la tranche.

F/ Information sur les livrets :

Le livret s'exprime en pages : un livret 4 pages sera constitué d'une feuille pliée en deux. Un 8 pages sera constitué de deux feuilles etc.

On distingue principalement le livret avec une piqûre à cheval (standard, avec agrafe au milieu), le livret en pliage poster (les pages s'ouvrent comme un poster), le livret en pliage accordéon (le livret se déplie comme un accordéon), le livret en pliage portefeuille ou pli roulé (les pages s'ouvrent comme un portefeuille, de l'intérieur vers l'extérieur).

E/ Information rond du CD ou étiquette :

L'étiquette est ce qu'on va imprimer directement sur le CD ou le DVD. On imprime généralement de 1 à 5 couleurs, en sérigraphie ou en offset.

- Si vous avez une création à base de tons Pantone ou aplat de couleur, il est préférable d'utiliser une impression en sérigraphie. Si vous avez une image type photographie il faut passer par de l'Offset. Nous nous chargeons de choisir la méthode qui convient.

5 Je ne suis pas graphiste pouvez-vous m'aider ?

Nous vérifions **dans la mesure du possible** vos imprimés avant de les envoyer chez l'imprimeur. Si besoin et si vos images le permettent, nous pouvons faire de petites modifications gracieusement. Sinon toute modification de vos images sera facturé sur la base d'un devis.

Pour vos création nous travaillons avec une graphiste professionnelle. Nous pourrons vous communiquer ses coordonnées.